

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## code de l'environnement

- Article L.120-1 et suivants relatifs au débat public,
- Articles L.123-1 et L.123.2 ainsi que l'article R.123-1 relatifs au champ d'application et objet de l'enquête publique,
- Articles L.123-3 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27 relatifs à la procédure et au déroulement de l'enquête publique,
  - Articles L.126-1 et R.161-1 à R.126-4 relatifs à la déclaration de projet,
- Articles L.122-1 à L.122-3-4 et R.122-1 à R.122-14, relatifs aux études d'impact des projets de travaux d'ouvrages et d'aménagements,
  - Articles L.220-1 à L.220-10 relatifs à la surveillance de la qualité de l'aire et information du public,
  - Articles L.350-1 à L.350-3 relatifs à la mise en valeur des paysages,
  - Articles L.571-1 et suivants relatifs à la lutte contre le bruit :

## code du patrimoine,

et notamment les articles L.621-1 et suivants relatifs au patrimoine culturel et historique et les articles L.521-1 et suivants ainsi que le décret d'application N°2004-190 du 3 juin 2004 portant sur l'archéologie préventive ;

## **UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE**

**sur la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire (DREAL)**

→ **OBJET : Aménagement de la RN 154 au sud de Dreux**

→ **L'OPÉRATION VISE A RÉDUIRE LES PHÉNOMÈNES DE CONGESTION ROUTIÈRE QUOTIDIENS ET À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA PORTION DE LA RN154 ACTUELLE PRÉSENTANT LE PROFIL D'UNE ROUTE BIDIRECTIONNELLE.**

L'OPÉRATION CONSISTE, D'UNE PART, À CONSTRUIRE UN NOUVEAU CARREFOUR GIRATOIRE DESTINÉ À RÉDUIRE LES TRAFICS EN CONFLIT ENTRE LES LIAISONS OUEST (RD828) ST SUD-NORD (RN154) ET D'AUTRE PART, À AMÉNAGER LA SECTION DE ROUTE COMPRISE ENTRE LA FIN DE LA DÉVIATION A 2X2 VOIES DE MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ ET LE SUD DE DREUX PAR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE A 2X1 VOIE SÉPARÉE PAR UNE BANDE MÉDIANE ÉQUIPÉE (BME) ET CRÉATION DE BANDES D'ARRÊT D'URGENCE (BAU). DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT TELS QUE LA CONSTRUCTION D'UNE PROTECTION PHONIQUE, LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT ET L'ADOPTION DU PROFIL EN TRAVERS SPÉCIFIQUE PERMETTRONT DE RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DE POLLUTION, SONORE ET ENVIRONNEMENTALE, DE PROTECTION DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES AINSI QUE LA PRISE EN COMPTE DU CORRIDOR « GRANDE FAUNE ».

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE: 31 jours, DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 À 14H00 AU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018 INCLUS À 18H00**

→ **LE DOSSIER (VERSION PAPIER ET NUMÉRIQUE) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE VERNOUILLET (SIÈGE DE L'ENQUÊTE), MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ ET DREUX, OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DES MAIRIES ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.**

IL EST CONSULTABLE ÉGALEMENT À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR EN VERSION PAPIER ET NUMÉRIQUE AU BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES.

LE DOSSIER COMPREND UNE ÉTUDE D'IMPACT, ET LES PIÈCES DE PROCÉDURE RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE DONT L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE.

LE DOSSIER COMPLET AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE SERONT CONSULTABLES SUR LES SITES INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>) ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX (<http://www.dreux-agglomeration.fr>)

DES OBSERVATIONS POURRONT ÊTRE ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE VERNOUILLET.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : **Pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr**

DES INFORMATIONS SUR LE PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE LA DREAL CENTRE -VAL DE LOIRE, 5 AVENUE BUFFON – CS 96407 – 45064 ORLÉANS CEDEX – TEL 02 36 17 46 64

→ **commissaire-enquêteur : M. Jean-François ROLLAND, délégué régional d'Air France pour le Proche-Orient (retraité),** DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
LUNDI 19 NOVEMBRE 2018	14H00 À 17H00	MAIRIE DE DREUX
MARDI 4 DÉCEMBRE 2018	9H30 À 12H30	MAIRIE DE MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ
SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018	9H00 À 12H00	MAIRIE DE VERNOUILLET

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE VERNOUILLET, DREUX ET MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/Terminees>

À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE, LE PRÉFET DE RÉGION SE PRONONCERA SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION PROJETÉE PAR UNE DÉCLARATION DE PROJET AU SENS DE L'ARTICLE L.126-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.